

ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DES DROITS HUMAINS EN DANGER

La militante des droits humains Ingrid Vergara a reçu des menaces de mort et sa fille Cendy Torres Vergara, âgée de quatorze ans, a été suivie par des inconnus dans la ville de Sincelejo (nord de la Colombie). Ingrid Vergara rassemble des informations sur des atteintes aux droits humains commises par des groupes paramilitaires et dénonce ces actes. Sa vie et celle de sa fille sont peut-être en danger.



Le 26 octobre vers 13 h 15, alors qu'elle se rendait à pied au collège à Sincelejo, **Cendy Torres** a repéré une voiture blanche aux vitres teintées sans plaque d'immatriculation qui la suivait. Ce véhicule a ralenti et deux enfants qui passaient l'ont approché. Ils sont ensuite venus voir Cendy Torres et lui ont dit : « *Ils veulent que tu dises à ta mère qu'elle doit se taire si elle veut passer le nouvel an.* » Le véhicule est alors reparti.

Cendy Torres avait déjà remarqué que la même voiture la suivait dans l'après-midi du 19 octobre, le 20 octobre au matin et dans l'après-midi du 21 octobre. Le 21 octobre également, des voisins ont indiqué à **Ingrid Vergara** qu'un pick-up blanc aux vitres teintées était passé devant sa maison à plusieurs reprises, en ralentissant à chaque fois.

Ingrid Vergara est membre du Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE), une coalition d'organisations de la société civile qui militent pour que les victimes d'atteintes aux droits humains commises au cours du conflit armé qui déchire la Colombie depuis de nombreuses années obtiennent vérité, justice et réparation. Ingrid Vergara est l'une des responsables du MOVICE dans le département de Sucre (nord du pays) et a attiré l'attention du public sur les disparitions forcées et les homicides commis par les paramilitaires.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous inquiet pour la sécurité d'Ingrid Vergara et de Cendy Torres, et exhortez les autorités à assurer leur sécurité en respectant strictement leurs souhaits ;
- priez-les instamment de mener une enquête approfondie et impartiale sur toutes les menaces de mort visant ces deux personnes, d'en rendre les conclusions publiques et de déférer à la justice les responsables présumés ;
- rappelez-leur qu'elles doivent respecter leurs obligations vis-à-vis de la situation des défenseurs des droits humains, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 DÉCEMBRE 2009 À :

Vice-président de la République :

Dr. Francisco Santos Calderón
Vicepresidencia de la República
Carrera 8A No 7-27
Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 565 7682 (si une personne décroche, veuillez dire : « *Me da tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Sr. Vicepresidente, / Monsieur le Vice-président,*

Procureur général par intérim :

Dr. Guillermo Mendoza Diago
Fiscal General de la Nación (e)
Fiscalía General de la Nación
Diagonal 22B (Av. Luis Carlos Galán
No. 52-01) Bloque C
Piso 4, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 414 9108

Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

Copies à :

Organisation nationale de défense des droits humains :

Comisión Intereclesial de Justicia y Paz
Calle 61A No 17-26
Bogotá, Colombie

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE MILITANTE DES DROITS HUMAINS EN DANGER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 2 avril 2008, Cendy Torres a été abordée devant son collège par quatre inconnus qui ont déclaré sur un ton menaçant : « *On va te tuer à cause de ce que fait ta mère.* » Ingrid Vergara a déjà fait l'objet de menaces de mort et d'autres actes d'intimidation à plusieurs reprises. La dernière fois, le 2 juillet 2009, elle a reçu un courrier électronique anonyme l'invitant à son propre enterrement et la qualifiant de membre de la guérilla. Bien que des mesures de protection aient été établies, les autorités ne les ont pas pleinement mises en œuvre. Personne n'a été traduit en justice pour aucune de ces menaces.

Depuis le début du conflit armé en Colombie il y a quarante ans, des membres d'organisations de défense des droits humains, de syndicats et d'autres organisations à vocation sociale ont souvent été accusés de collaborer ou de sympathiser avec la guérilla par les forces de sécurité et les paramilitaires. C'est pourquoi ces personnes sont fréquemment menacées, victimes de disparitions forcées ou assassinées. Des défenseurs des droits humains ont également été menacés, voire tués, par des groupes de guérilleros qui les accusaient de collaborer avec « *l'ennemi* ».

En septembre 2009, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Margaret Sekaggya, s'est rendue en Colombie et a conclu : « *Le harcèlement et la persécution des défenseurs des droits humains, et souvent de leurs proches, demeurent une pratique bien établie en Colombie [...]. Je suis particulièrement préoccupée par le phénomène répandu des menaces formulées par des inconnus à l'encontre de défenseurs des droits humains et de leurs proches.* » Elle a également fait part de sa « *grande inquiétude au sujet des arrestations et détentions arbitraires (parfois à grande échelle) de défenseurs des droits humains, ainsi que des poursuites pénales sans fondement engagées contre eux* » [traduction non officielle].

AU 301/09, AMR 23/027/2009, 9 novembre 2009

